



ORDRE DU JOUR

SÉANCE AJOURNÉE DU 9 MAI 2018

Ouverture de la séance ajournée du 1^{er} mai 2018

1. Commission des finances et vérification financière – Normand Déragon

1.1 Signature d'une entente de principe avec Graymont

2. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac

2.1 Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque

3. Commission de l'enfouissement sanitaire – Mona Beaulac

3.1 Révision du contrat actuel – Collecte des déchets résidentiels

4. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine

4.1 Avis de motion pour amender le Règlement de zonage 699-11

4.2 Acceptation de l'offre de service de GESTIM

4.3 Mandat d'inspection pour GESTIM

4.4 Demande à la MRC – Distinction entre local commercial et local type coworking

5. Commission des travaux publics – Daniel Audette

5.1 Octroi de contrat pour la réalisation des travaux pour le boulevard de la Victoire et de la rue Rix – Document déposé séance tenante.

5.2 Entente avec Hydro-Québec pour la relocalisation d'un poteau

5.3 Achat d'un rouleau à asphalte

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



PROCÈS-VERBAL d'une séance ajournée du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à l'Hôtel de Ville, 1 rue Principale, Bedford, le mercredi 9 mai 2018, à 18h15.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Mona Beulac	

Est absente : La conseillère Mme Marie-Eve Brin

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Est également présent : Guy Coulombe, directeur général

18-05-231

Ouverture de la séance ajournée à 18h30

Proposé par la conseillère Mona Beulac
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

ADOPTÉE

18-05-232

Point retiré – Signature d'une entente de principe avec Graymont

18-05-233

Modification des heures d'ouverture de la bibliothèque Léon-Maurice Côté

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la demande de modification des heures d'ouverture de la Bibliothèque Léon-Maurice Côté en ajoutant une plage horaire d'ouverture le jeudi matin, de 9h30 à 12h00, les heures d'ouverture seront donc comme suit :

De septembre au 24 juin :

Mardi matin de 9h30 à 12h00
Mardi soir de 18h30 à 20h30
Mercredi de 13h00 à 16h30
Jeudi matin de 9h30 à 12h00
Jeudi soir de 18h30 à 20h30
Vendredi soir de 18h30 à 20h30
Samedi matin de 9h30 à 12h00

Et du 24 juin à la fête du Travail :

Mardi matin de 9h30 à 12h00
Mardi soir de 18h30 à 20h30
Mercredi de 13h00 à 16h30
Jeudi matin de 9h30 à 12h00
Jeudi soir de 18h30 à 20h30

ADOPTÉE

18-05-234

Point retiré – Révision du contrat actuel – Collecte des déchets résidentiels

18-05-235

Acceptation de l'offre de service GESTIM – Service de permis et inspection

Considérant que la Ville de Bedford a sollicité la firme GESTIM afin qu'elle lui présente une offre de services pour des services d'application de la réglementation municipale à une fréquence d'une journée par semaine ;

Considérant que le taux de tarification est de 375\$/jour plus les frais ;

Considérant que les services demandés devraient se limiter à la période estivale ;

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil accepte l'offre de services préparée par GESTIM et autorise le maire et le directeur général à signer la convention liée aux services offerts.

ADOPTÉE

18-05-236

Mandat d'inspection pour GESTIM – Désignation des fonctionnaires pour l'application des règlements d'inspection municipaux

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise la nomination de Messieurs Mathieu Sénécal et Pierre Auclair à titre d'inspecteurs adjoints.

Qu'ils ont à charge l'application des règlements suivants :

- Règlement de zonage ;
- Règlement de lotissement ;
- Règlement sur la construction ;
- Règlement relatif à l'émission et aux tarifs des permis et certificats ;
- Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction ;
- Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et sur les dérogations mineures ;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) ;
- Règlement concernant d'autres nuisances ;
- Règlement de contrôle intérimaire de la MRC Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-05-237

Demande à la MRC – Distinction entre local commercial et local type coworking

Considérant que par souci d'équité, la Ville de Bedford tient à faire une distinction entre les locaux commerciaux et ceux de type coworking en matière de taxation de ses services d'aqueduc d'égout et de gestion des matières résiduelles ;

Considérant que la MRC Brome-Missisquoi offre le service d'évaluation sur le territoire de la Ville de Bedford ;

Proposé par le conseiller Normand Déragon
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil demande à la MRC Brome-Missisquoi de permettre un traitement différent pour les locaux de type coworking du traitement régulier qui est fait pour les locaux commerciaux traditionnels.

ADOPTÉE

18-05-238

Octroi de contrat pour la réalisation des travaux pour le boulevard de la Victoire et de la rue Rix

Considérant que la Ville souhaite réaliser des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie pour le boulevard de la Victoire et de la rue Rix;

Considérant que la Ville a publié un devis d'appel d'offres sur le SEAO afin que des soumissions lui soient présentées;

Considérant que six entreprises ont déposé des soumissions et qu'elles sont toutes conformes;

Considérant que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Dominic Carey inc., et ce, avec des montants de 709 141,08\$ sans l'option prévu au devis et 739 884,48\$ avec l'option;

Considérant que la Ville de Bedford est en processus d'approbation de son financement pour l'exécution des travaux.

Proposé par le conseiller Normand Dérageon
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil octroie à Excavation Dominic Carey inc. le contrat pour la réalisation des travaux, sans l'option, le tout prévus au devis d'appel d'offres 35788TT et aux addenda 1 et 2, pour un montant de 709 141,08\$ taxes incluses, et ce à la condition que le financement demandé lui soit accordé.

ADOPTÉE

18-05-239

Entente avec Hydro-Québec pour la relocalisation d'un poteau

Considérant que la Ville de Bedford doit déplacer un poteau d'Hydro-Québec sur la rue Rivière;

Considérant que la Ville de Bedford a reçu une évaluation préliminaire du coût des travaux par Hydro-Québec;

Considérant que la Ville de Bedford doit signer cette évaluation afin de permettre les travaux;

Considérant que Bell Canada est impliquée dans la relocalisation du poteau et que des frais sont reliés aux travaux qu'ils réaliseront;

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Normand Dérageon

Que ce conseil autorise le directeur général à signer les ententes nécessaires avec Hydro-Québec et Bell Canada afin de réaliser les travaux.

ADOPTÉE

18-05-240

Achat d'un rouleau à asphalte

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au remplacement de son rouleau à asphalte ;

Considérant que le service des travaux publics recommande l'achat d'un rouleau à asphalte usagé, de marque IR Ingersoll Rand, modèle DD12 – 2006, d'une largeur de 39 pouces, d'une masse d'une tonne et demie et dont le nombre d'heures d'utilisation est de 800 heures ;

18-05-240

Proposé par le conseiller Daniel Audette
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil accepte de procéder à l'achat du rouleau à asphalte auprès de Alexscellant Pavage pour un montant de 8 500 \$ plus taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

18-05-241

Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

18-05-242

Levée de la séance

Proposé par la conseillère Mona Beaulac
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que la séance soit levée à 19h07.

ADOPTÉE

Yves Lévesque, Maire

Guy Coulombe, Directeur général